



## 14ème législature

<b>Question N° : 876</b>	De <b>M. Alain Bocquet</b> ( Gauche démocrate et républicaine - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> >enseignement technique et professionnel	<b>Tête d'analyse</b> >fonctionnement	<b>Analyse</b> > moyens. effectif de personnel.
Question publiée au JO le : <b>17/07/2012</b> Réponse publiée au JO le : <b>22/01/2013</b> page : <b>835</b>		

### Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation de l'enseignement professionnel qui doit supporter lors de la rentrée de 2012 les deux tiers des suppressions de postes dans le secondaire et se voit de plus en plus menacé. Déjà touché par la réforme de 2009, c'est aujourd'hui une véritable saignée dans les filières de formation professionnelle et industrielle. Des centaines de postes de professeurs de lycées professionnels sont supprimés ; plusieurs milliers de mètres carrés d'ateliers sont vides suite aux fermetures de filières. Certains établissements seront rayés de la carte à la prochaine rentrée scolaire notamment dans les secteurs les plus ruraux. En trois ans, ce sont près de 8 000 postes en moins sur un total de 60 000 enseignants et les syndicats craignent que l'hémorragie ne se poursuive alors que la voie professionnelle scolarise un tiers des lycéens. Le Gouvernement décide aujourd'hui de refuser d'ouvrir les filières très demandées comme le bâtiment et en ferme un grand nombre notamment dans l'industrie. Ne pas ouvrir certains BTS va ainsi fermer l'accès à un enseignement professionnel et à l'enseignement supérieur pour les titulaires de bac pro (baccalauréat professionnel). Ces filières seraient pourtant nécessaires à la réindustrialisation du pays alors que le chômage explose, notamment celui des jeunes. Il sera ainsi très difficile d'alimenter le secteur industriel de demain. Il lui demande quels prolongements il entend donner afin de dégager des moyens suffisants à un enseignement professionnel de qualité et ne pas grever l'avenir de nombreux jeunes ayant choisi cette voie.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement précédent a, au cours des cinq dernières années, supprimé plus de 77 000 postes dans l'éducation nationale, dont 14 000 suppressions avaient été programmées pour cette rentrée. L'école française s'en trouve dans une situation particulièrement dégradée. Le Président de la République a souhaité faire de la jeunesse la grande priorité de son quinquennat. Il s'est engagé à refonder notre système scolaire et à recréer sur cinq ans 60 000 postes d'enseignants et de personnels éducatifs, médico-sociaux, administratifs et techniques qui sont indispensables à la bonne marche des établissements scolaires. L'enseignement professionnel est une priorité du Gouvernement qui souhaite accorder la plus grande attention à cette voie en la valorisant auprès des familles. Depuis une quinzaine d'années, la proportion de lycéens professionnels reste à peu près stable : en 2011/2012, les effectifs de lycéens professionnels représentent 32,5 % du total des lycéens, soit la même proportion qu'en 1991. Cette stabilité de la proportion des lycéens professionnels dans l'ensemble des lycéens s'est néanmoins accompagnée d'une augmentation du nombre de professeurs de lycées professionnels : 57 833 en 2011 pour 56 608 en 2009 malgré les diminutions récentes d'effectifs. Depuis la rénovation de la voie de formation en 2009 et jusqu'à la rentrée 2011, la superposition des anciens cursus en 4 ans (BEP en 2 ans suivi d'un baccalauréat en 2 ans pour une partie des élèves) et du nouveau cursus en 3 ans pour une plus grande partie des élèves s'engageant dans la voie professionnelle, a créé un « effet bourelet ». Cet effet s'est traduit par un afflux massif d'élèves en terminale

professionnelle et corrélativement par un accès au baccalauréat professionnel jamais atteint jusqu'à présent : 241 881 candidats présents et 188 974 admis en 2012, pour 184 242 candidats et 154 293 admis en 2011 (y compris secteur agricole et toutes voies de formation : scolaire, apprentissage et formation continue, etc.). Ce sont donc 34 200 admis de plus qu'en 2011, soit 22 % de plus. L'augmentation des candidats et des admis au baccalauréat professionnel permet de porter, en juin 2012, la part d'une génération obtenant le baccalauréat à 77,5 % (contre 65,3 % en 2010). À la rentrée 2012, la fin progressive de l'effet « bourrelet » conduit à une réduction des effectifs. À partir de 2013, selon la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale, « l'effet bourrelet » sera très amoindri mais se fera encore sentir. Ces mouvements devraient se traduire par une très légère hausse de ses effectifs en 2013. Toutefois les augmentations des effectifs vont davantage être dues à l'avenir à l'effet massif du poids de la génération 2000 sur les entrées dans le 2nd cycle. La part des élèves qui sont formés au baccalauréat dans les spécialités de la production industrielle par rapport à l'ensemble augmente depuis 2009 : de 41,9 % à cette date, elle passe à 43,5 % en 2011/12. Corrélativement, la part des spécialités des services passe de 58,1 % en 2009 à 56,5%. Si on observe les cinq spécialités du secteur de la production, qui regroupent à elles seules près de 30 % des élèves dans le cursus du baccalauréat professionnel et qui sont dans le domaine industriel (électricité électronique, Spécialités pluri technologiques mécanique électricité, moteurs et mécanique auto, bois ameublement et structures métalliques), l'évolution des effectifs marque une légère progression. Concernant les spécialités du bâtiment (bâtiment et couverture et bâtiment finitions), les effectifs n'ont cessé de progresser depuis 2001 : 11 700 élèves étaient inscrits en CAP, BEP et baccalauréat professionnel en 2011 et en 2012, ils sont près de 15 000. Il est donc absolument nécessaire que le nombre de professeurs soit suffisant pour assurer un enseignement de qualité. Il convient ainsi d'être particulièrement vigilant pour que cette voie de formation puisse bénéficier de l'effort permettant de maintenir des conditions d'enseignement satisfaisantes. D'autant que le Gouvernement est également convaincu que ces filières d'enseignement, et l'investissement éducatif d'une manière générale, sont essentiels pour l'effort de redressement productif du pays.